



Les provinces et les territoires cherchent à réaliser d'importantes économies sur le prix des médicaments génériques pour les canadiens

18 janvier 2013 – Les premiers ministres des provinces et des territoires vont de l'avant avec leur objectif de parvenir à une valeur optimale pour les médicaments génériques. Il s'agit là d'un premier pas vers une approche plus stratégique, plus complète et mieux coordonnée de la gestion des produits pharmaceutiques au Canada.

Les provinces et les territoires travaillent ensemble, selon une approche coordonnée, en vue de fixer les prix de six des médicaments génériques les plus largement utilisés, qui représentent environ 20 % de toutes les dépenses publiques pour des médicaments génériques au Canada. Cette approche conjointe permettra de mettre à profit le pouvoir d'achat combiné des participants afin d'obtenir les plus bas prix à ce jour au Canada, lesquels seront plus conformes aux prix internationaux.

On s'attend à ce que cette initiative, lorsqu'elle sera pleinement déployée, permette des économies pouvant aller jusqu'à 100 millions de dollars pour les régimes d'assurance-médicaments provinciaux et territoriaux.

Cette annonce fait suite à la demande des premiers ministres formulée au Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé lors de la rencontre du Conseil de la fédération de juillet 2012, qui souhaitaient la mise sur pied d'une initiative permettant d'obtenir de meilleurs prix pour les médicaments génériques. Cette initiative s'inspire des travaux en cours en vue d'obtenir de meilleurs prix pour les médicaments novateurs. Le Groupe de travail est formé des ministres provinciaux et territoriaux de la Santé et est codirigé par le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, et par celui de l'Île-du-Prince-Édouard, Robert Ghiz.

Les provinces et les territoires participants se sont entendus pour établir une balise de prix pour six des médicaments génériques les plus courants. Ce prix équivaut à 18 % du prix du médicament novateur équivalent. À l'heure actuelle, les provinces et les territoires paient ces six médicaments entre 25 à 40 % du prix des médicaments novateurs. Les nouveaux prix seront en vigueur le 1^{er} avril 2013.

« Le coût des régimes d'assurance médicaments augmente pour tous les Canadiens », a déclaré le premier ministre Wall. « Au cours des dernières années, l'industrie des médicaments génériques a travaillé avec les régimes d'assurance médicaments provinciaux et territoriaux dans le but d'abaisser les prix de ces produits au Canada et avec l'annonce d'aujourd'hui, nous pourrions réaliser des économies qui permettront aux systèmes de santé du Canada de disposer de plus d'argent. »

« Nous sommes conscients de l'importance d'obtenir de meilleurs prix pour les médicaments sur lesquels peuvent compter les citoyens », a déclaré le premier ministre Ghiz. « Ce n'est d'ailleurs qu'un début – nous nous sommes engagés à continuer de travailler ensemble à une stratégie à long terme qui permettrait aux Canadiens d'en avoir plus pour leur argent. »

- À SUIVRE -

Les six médicaments génériques dont le prix sera fixé à 18 % de celui de leur équivalent novateur sont :

- L'atorvastatin, pour traiter le cholestérol
- Le ramipril, pour traiter l'hypertension et d'autres problèmes cardiovasculaires
- Le venlafaxine, pour traiter la dépression et d'autres problèmes de santé mentale
- L'amlodipine, pour traiter l'hypertension et l'angine
- L'omeprazole, pour traiter divers problèmes gastro-intestinaux
- Le rabeprazole – pour traiter divers problèmes gastro-intestinaux

Les gestionnaires des régimes d'assurance-médicaments provinciaux et territoriaux ont rencontré des représentants des compagnies pharmaceutiques, des pharmacies, des compagnies d'assurances, des membres du public et d'autres intervenants afin d'entendre leur point de vue. Des représentations écrites ont aussi été prises en compte.

« On nous a dit qu'un approvisionnement stable et diversifié de médicaments est une priorité pour les provinces et les territoires comme pour les fabricants de médicaments génériques. Nous avons bon espoir que les fabricants de médicaments génériques considéreront la fixation des prix comme une approche raisonnable et équitable permettant d'obtenir des prix plus bas pour les médicaments génériques destinés aux Canadiens », a souligné le premier ministre Wall.

« Je suis heureux que nos fonctionnaires aient eu l'occasion de rencontrer les parties concernées afin d'obtenir les renseignements requis pour guider notre décision. Nous avons entendu différents points de vue et avons pris une décision en fonction de ce que nous considérons susceptible d'offrir la meilleure valeur possible à la population canadienne, et ce, en temps opportun », a poursuivi le premier ministre Ghiz. « Nous avons hâte de poursuivre les discussions avec l'industrie et les parties concernées, alors que nous nous apprêtons à explorer une approche plus large à plus long terme. »

Le Québec ne participe pas à l'initiative de fixation des prix de médicaments génériques pour le moment.

- 30 -

Les médias sont priés de s'adresser à :

Kathy Young
Directrice exécutive des communications
Bureau du premier ministre
Gouvernement de la Saskatchewan
306 787-0425
306 526-8927 (cell.)
kathy.young@gov.sk.ca

Guy Gallant
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
(902) 368-4400
grgallant@gov.pe.ca